

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune de MARESQUEL-ECQUEMICOURT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DE MARESQU'ÉOL
par la S.A.S MARESQUEL ENERGIE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 26 août 2022, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 19 septembre 2022, sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Éolien de Maresqu'Éol sur le territoire de la commune de MARESQUEL-ECQUEMICOURT présentée par la S.A.S MARESQUEL ENERGIE.

M. Frédéric DOROTTE, Chef de projets éoliens est chargé du suivi du dossier - Tél : 07.86.06.27.95.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT – Place des Tilleuls, le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, du mardi au jeudi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S MARESQUEL ENERGIE – MARESQUEL-ECQUEMICOURT.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aubin-Saint-Vaast, Beaurainville, Bouin-Plumoisson, Brimeux, Buire-le-sec, Campagne-lès-Hesdin, Capelle-lès-Hesdin, Cavron-Saint-Martin, Contes, Douriez, Gouy-Saint-André, Guisy, Hesdin, Huby-Saint-Leu, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maintenay, Marconnelle, Marenla, Mouriez, Offin, Saint-Rémy-au-Bois, Saulchoy et Tortefontaine.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT du lundi 19 septembre 2022 au mercredi 19 octobre 2022 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT ou les formuler à M. Aimé SERVANCKX, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 septembre 2022 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 septembre 2022 de 14 h à 17 h
- le lundi 3 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- le vendredi 14 octobre 2022 de 14 h à 17 h
- le mercredi 19 octobre 2022 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 septembre 2022 au 19 octobre 2022, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S MARESQUEL ENERGIE – MARESQUEL-ECQUEMICOURT - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S MARESQUEL ENERGIE – MARESQUEL-ECQUEMICOURT, les informations relatives à ce projet.